CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E68973** **VALABLE JUSQU'AU** **13/09/2027**

ÉDITÉ LE 30/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1921

Raison sociale : VERRE ET METAL

Forme juridique : SAS

Capital : 1 970 660

14 RUE DU MOULIN BATEAU
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 552 126 807 00098

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 2123732

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA 1258000 / 002 119531/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1258000 / 002 119531/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 01 43 39 43 07 **Fax :** 01 43 39 43 19

Portable :

Responsabilité légale :
BREHM JEAN-CLAUDE PRÉSIDENT / GRIES RAPHAËL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.verreetmetal.fr

E-mail : contact@verreetmetal.fr

Effectif moyen : 74 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 16 123 244 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4413	Métallerie (Technicité supérieure)	78	05/09/2023
4421	Structures métalliques		05/09/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/07/2026 15:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.